AR Prefecture

016-211601836-20260708-ARRETE15_2026-AR
Reçu le 09/07/2026

Mairie de Lésignac-Durand
2 Rue du Presbytère
16310 Lésignac-Durand

ARRETE n° 15_2026

PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS - M57 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

PORTANT VIREMENT DE CREDITS

Le Maire de Lésignac-Durand,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

VU la délibération n° 17_2023 du conseil municipal en date du 7 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 22_2026 en date du 28 avril 2026 approuvant le budget principal 2026 et autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits au chapitre 21 sur le budget de la commune 2026 ;

Considérant que l'utilisation du compte 2181 est erronée en raison de la nature de l'opération réalisée (installation alarme mairie et atelier),

Considérant qu'il convient d'utiliser le compte 21351,

Considérant qu'il faut procéder à une régularisation comptable par virement de crédits,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

Art.	Opération	Libellé	Montant Décision
2181	239	Installations générales, agencements et aménagements	- 2 393.00 €
21351	239	Installations, agencements et aménagements	+ 2 393.00€

ARTICLE 2 - de rendre compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Lésignac-Durand, le 8 juillet 2026

Le Maire,

AGOSTINELLI Armand

MAIRIE de LESIGNAC DURAND 16 (Charente)